

POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

Date d'entrée en vigueur: 22 septembre 2004

Origine: Rectorat

LA MISSION DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

Le nom de l'Université Concordia provient de la devise de la Ville de Montréal:

«Concordia Salus» ou le salut par la concorde. Ainsi, depuis sa création en 1974, l'Université énonce son engagement à l'égalité et sa solidarité avec la collectivité québécoise. Concordia hérite de ses deux collèges fondateurs, Loyola et Sir George Williams, richesses de l'histoire et de la culture québécoise. Enracinée dans ces traditions, Concordia s'est dotée de certains principes fondamentaux. L'Université œuvre pour l'excellence de son enseignement et de sa recherche. Elle s'engage ainsi à établir et à promouvoir, pour les membres de la communauté universitaire, une atmosphère de justice et de liberté de pensée et d'expression. Également, l'Université de par son enseignement et sa culture transmet à ses étudiants l'engagement historique des Québécois et Québécoises.

La mission de l'Université comprend les éléments suivants :

L'Université Concordia répond aux besoins d'une population étudiante diversifiée dans le milieu bilingue et multiculturel de la Ville de Montréal. Elle constitue un milieu d'étude, de recherche et de création caractérisé par l'ouverture, l'égalité, la non-discrimination et la tolérance de la diversité. Elle exerce un leadership responsable et novateur dans l'accomplissement de sa mission qui consiste, d'une part, à faire avancer et à diffuser les connaissances et les valeurs et, d'autre part, à jouer un rôle de critique sociale.

À cette fin, l'Université offre des programmes d'études inclusifs et accessibles dans une approche pédagogique globale axée sur l'interdisciplinarité, favorise un milieu d'épanouissement des libertés universitaires et, enfin, assure un enseignement supérieur fondé sur des activités de recherche, d'érudition et de création de haut niveau ainsi qu'un rayonnement social. Elle prépare ainsi ses diplômés de 1er, 2e et 3e cycles, hommes et femmes, à exercer une responsabilité citoyenne éclairée dans un esprit d'apprentissage et de recherche.

Depuis sa création en 1974, Concordia maintient ces engagements envers les membres de l'Université de même qu'envers la collectivité québécoise. Elle a concrétisé son engagement en mettant en application certaines mesures dont les grandes lignes sont soulignées dans ce document.

POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

Page 2 de 5

La Charte de la langue française

Dans un premier temps, l'article 88.1 de la *Charte de la langue française* («la Charte») impose certaines obligations relatives à l'emploi de la langue française à tout établissement de niveau universitaire visé par les paragraphes 1° à 11° de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*.

88.1. Tout établissement offrant l'enseignement collégial, à l'exception des établissements privés non agréés aux fins de subventions, doit, avant le 1^{er} octobre 2004, se doter, pour cet ordre d'enseignement, d'une politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française. Il en est de même de tout établissement d'enseignement universitaire visé par les paragraphes 1° à 11° de l'article 1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (chapitre E-14.1).

- Analyse: En tant qu'institution de langue anglaise, la plupart des enseignements à l'Université Concordia se font dans la langue anglaise. La majorité des employés parlent l'anglais comme langue de communication préférée mais peuvent s'exprimer en français. À l'été 2003, Concordia a entrepris une analyse des formulaires disponibles aux employés ainsi qu'à la communauté.

Le Service des Ressources humaines a fait des efforts importants au cours des dernières années pour franciser, par exemple, les conventions collectives, les documents acheminés aux employés concernant leurs conditions de travail, les documents de formation ainsi que la plupart des formulaires. Ces documents sont disponibles également sur le site web des ressources humaines de l'Université.

Étapes suivies pour assurer la mise en application de l'article 88.1

Depuis l'été 2003, Concordia s'assure dans la mesure du possible que tout document destiné aux employés de l'Université ou ayant trait à l'emploi soit disponible dans les deux langues. Les employés continuent de choisir la langue de communication avec l'employeur.

Le service des communications a mis sur pied un comité, présidé par le directeur général de communications, dont le mandat consiste à établir toute communication relative à la politique de la langue française et à s'assurer, dans la mesure du possible, de son application.

POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

Page 3 de 5

Quant au site web de l'Université, chaque service, département et chaque faculté a le droit de monter ses propres pages web, ainsi que d'en contrôler le contenu. Cependant, le comité peut faire des recommandations relatives à la qualité de la langue française.

L'article 88.2 et la langue française

L'article 88.2 impose trois obligations relativement à l'utilisation de la langue française, à savoir, la mise en application d'une politique traitant de :

- a. l'enseignement du français comme langue seconde
- b. la langue des communications avec le gouvernement et les personnes morales établies au Québec
- c. les modalités de la mise en œuvre et du suivi de cette politique.

88.2.

(...)

Enseignement en anglais

Celle d'un établissement offrant l'enseignement collégial ou universitaire en anglais à la majorité de ses élèves doit traiter de l'enseignement du français comme langue seconde, de la langue des communications écrites de l'administration de l'établissement avec l'Administration et les personnes morales établies au Québec ainsi que de la mise en œuvre et du suivi de cette politique.

2002, c. 28, a. 10.

- a. L'enseignement du français comme langue seconde

Depuis son établissement en 1974, Concordia, une institution anglophone, dispense son enseignement en anglais. Toutefois, certains cours dont le contenu nécessite une approche différente, sont dispensés en langue française. Certains départements offrent leurs cours carrément en français comme, par exemple, le département d'études françaises, ou encore, les cours de langues offerts par le département d'éducation

POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

Page 4 de 5

permanente de l'Université. Mentionnons que des cours de perfectionnement de la langue française sont également proposés aux employés de l'Université.

L'administration de Concordia comprend un service de traduction qui assure la qualité de la langue française pour tout document qui lui a été soumis et doit être communiqué par l'Université. Chaque année, des dépliants et brochures portant des renseignements en français sur la disponibilité des cours offerts sont publiés et distribués aux étudiants et aux employés de l'Université.

Les étudiants de l'Université Concordia sont issus des milieux anglophone, francophone ou autres. Leur représentation rejoint la mission d'accessibilité de l'Université. Tout étudiant a le droit de passer ses examens et de rédiger ses travaux en français.

b. La langue de communication avec l'Administration

L'administration de l'Université Concordia communique avec les divers ministères du Gouvernement du Québec en français. Toute entente conclue entre Concordia et l'Administration est négociée et rédigée en français. Il en est de même de toute entente conclue entre Concordia et la Ville de Montréal.

L'administration de l'Université a recours au service de traduction de l'Université pour assurer la qualité de ses communications en français.

c. La langue de communication avec les personnes morales établies au Québec

L'administration de l'Université Concordia communique avec toute personne morale établie au Québec en français, à l'exception de celles qui demandent qu'on communique avec elle dans une autre langue. À titre d'exemple, toute entente négociée au nom de l'Université par le Vice-rectorat Relations externes et Secrétariat général est rédigée en français, sauf celles dont le co-contractant demande une version anglaise. Il va de même pour le cabinet du recteur.

Les politiques officielles de l'Université sont disponibles en français et communiquées aux personnes morales dans les deux langues.

POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

Page 5 de 5

d. Mise en application et suivi de la politique linguistique

Concordia est en train d'analyser la faisabilité et de compiler les données afin de répertorier tous les renseignements offerts en français pour les publier sur son site internet. Cette démarche aura pour effet de souligner l'importance du français à Concordia.

Notons que les avis publics comme les offres d'emploi pour affichage, soit sur papier soit sur le web, sont systématiquement traduits par le service de traduction.

Toute plainte concernant l'utilisation du français peut être, en tout temps, portée à l'attention du Vice-recteur Relations externes et Secrétaire général.

Le comité du service des communications de l'administration de l'Université en collaboration avec le service de traduction sous la direction du vice-rectorat relations externes et secrétariat général veillera à encourager l'application de la présente politique de la langue française.